Compte-rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale *Physique en Ile-de-France*

du 04 décembre 2020

Présents : Jean-François Allemand, Tamara Bardon-Brun, Monia Mestar, Maria Luisa Della Rocca, Antoine Heidmann, Martin Lüling, Tristan Cren, Pascale Foury, Carole Hamon, Pascal Viot, Stéphanie Mangenot, Etienne Reyssat, Sabine Hoarau, Isabelle Bonnet, Arnaud Tourin, Amaury Micheli, Thierry Fouchet, Michela Petrini, Patrice Roche

Le directoire : Frédéric Chevy, Maria Chamarro, Philippe Lafarge, Véronique Terras

Représentés : Denis Boiron pour Eric Charron

Excusés : Nadine Yassine, Meriem Bensouda, Sylvain Ravy, Emmanuel Trizac, Claire Lebouteiller

- Document annexe : présentation (slides)

Les différents points à l'ordre du jour ont été discutés. Le compte-rendu ci-dessous résume le résultat de ces discussions.

- **Renouvellements au Conseil :**

Stéphanie Mangenot succède à Florence Gazeau au Laboratoire Matière et Systèmes Complexes. Elle est remplacée à l'Institut Curie par Isabelle Bonnet.
Jean-François Allemand succède à Jorge Kurchan au Laboratoire de Physique de l'ENS.
Patrice Roche succède à François Ladieu au Service de Physique de l'Etat Condensé.

- **Bilan des recrutements 2020**

Le bilan des recrutements présente des chiffres relativement stables par rapport à ceux de l'année dernière. Le nombre total de doctorants a diminué légèrement, passant de 170 en 2019 à 165 en 2020. F. Chevy précise que le chiffre de 165 ne représente pas la totalité des doctorants recrutés, l'année n'étant pas échue. Le nombre de doctorants PSL a diminué, passant de 50 en 2019 à 36 en 2020. Les doctorants SU étaient au nombre de 39 en 2019 et sont désormais 54 en 2020.
Le bilan présenté ensuite concerne la répartition des financements par établissement. Environ 1/3 des financements sont issus des CDs de l'ED. Le concours de l'ED a financé 46 CDs sous la forme de 41 financements complets et 5 demi-financements. La répartition des CDs mis au concours, par établissement, est constante sur les trois dernières années, avec une légère

montée en puissance de PSL (une unité de plus). Les autres sources de financement à l'ED sont multiples et variées : on dénombre 33 CDSN/AMX, 20 financements ANR, 13 programmes européens, 4 CIFRE. Une doctorante appartient au corps des Ponts, des Eaux et des Forêts.
La répartition des recrutements en fonction des laboratoires est équilibrée, si l'on compare 2019 et 2020. Un volet démographique est ensuite présenté : environ la moitié de la promotion du Master 2 ICFP a rejoint l'ED, quasiment l'équivalent des doctorants ayant obtenu leur Master dans un établissement partenaire. La parité homme-femme est sensiblement la même qu'en 2019, avec environ 20 % de doctorantes. On observe une hausse de la proportion de doctorants titulaires d'un master étranger, depuis trois ans.

P. Roche demande quel est le taux d'encadrement moyen. J.F. Allemand répond que ce taux est relativement faible, dans la mesure où les encadrants titulaires d'une HDR sont nombreux. L'ED doit fournir des données plus détaillées sur ce point[1].
A. Micheli s'interroge sur le taux d'admissibilité des femmes et leur taux d'admission au concours de l'ED. M. Petrini, chargée de mission pour l'égalité à SU, pointe que parmi les ED associées à la FSI (Faculté des Sciences et Ingénierie) de SU, l'ED PIF présente le pourcentage le plus faible de doctorantes. M. Chamarro assure que cette année, pourtant, la parité a été respectée lors de la sélection sur dossier des candidats. T. Bardon-Brun souhaite également connaitre le taux d'admissibilité et le taux d'admission des étudiants internationaux.
P. Foury fait remarquer que l'enveloppe des CDs SU mis au concours est particulièrement importante, surtout si on la compare à celle de PSL ou d'UPSaclay. M. Chamarro répond que le nombre de CDs affectés à une ED associée à SU est calculé selon un barème de critères préétablis, incluant un système de malus tels qu'un taux d'encadrement élevé ou une durée moyenne des thèses élevée.

- **<u>Calendrier du concours 2021</u>**

Le calendrier du concours, disponible sur le site de l'ED, est présenté.
La composition du jury du concours sera discutée lors du prochain Conseil.

- **<u>Budget de l'ED PIF 2020</u>**

Le budget est présenté et commenté.
T. Fouchet évoque l'absence de dépenses à UP. P. Lafarge explique que le budget a été crédité en mars dernier, au moment du premier confinement lié à l'épidémie de Covid-19, qui a entraîné l'annulation de tous les évènements. P. Lafarge ajoute que les licences Zoom destinées aux soutenances en visioconférence ont été prises en charge financièrement au niveau de l'université de Paris et non de l'ED.
T. Fouchet déclare qu'à l'ED d'Astronomie, le budget non dépensé a été investi dans un partenariat avec PhD Talent, une plateforme mettant en relation entreprises et chercheurs. Dès janvier, un *community manager* doit communiquer autour de l'activité de l'ED d'Astronomie via les réseaux sociaux, avec pour objectif de faire gagner en visibilité les CV des doctorants de 3ème année et des jeunes docteurs auprès des entreprises et du milieu académique. Il est convenu que l'ED PIF se joigne au projet l'an prochain.
A. Micheli demande si le budget non utilisé peut réduire celui de l'année suivante. M.

[1] Ces données sont depuis consultables sur le site de l'ED : Indicateurs (edpif.org)

Chamarro explique que, dans les règles, une décote est appliquée en fonction du montant non dépensé. J.F. Allemand espère toutefois que les établissements prendront en compte les circonstances exceptionnelles de cette année, liées à l'épidémie de Covid-19.
J.F. Allemand demande si l'ED envisage l'achat de licences Zoom pour le concours. F. Chevy répond que le format des auditions n'est pas encore arrêté, en raison des incertitudes liées au contexte sanitaire. J.F. Allemand et V. Terras soulignent que la dématérialisation du concours bénéficie aux candidats basés à l'étranger, qui se retrouvent mis sur un pied d'égalité avec les autres candidats contraints également d'auditionner via Zoom. S. Mangenot demande si ce rééquilibrage s'observe sur le taux d'admission des candidats internationaux. F. Chevy répond que l'augmentation des effectifs de cette catégorie de doctorants est antérieure à cette année. V. Terras fait remarquer qu'il s'agit là de données globales, qu'il faut isoler de celles du concours. L'ED doit fournir des chiffres plus précis sur ce point.

- **<u>Point Covid</u>**

F. Chevy rappelle en introduction le dispositif de prolongation des CDs affectés par la crise sanitaire, mis en place par le MESRI. Il détaille également les financements couverts par le dispositif et ceux qui en sont exclus.
P. Roche évoque les inquiétudes des doctorants, toujours en attente d'une réponse à leur demande de prolongation. F. Chevy indique que les délais de réponses varient en fonction des établissements et précise qu'à PSL, lorsqu'un avis favorable est rendu, le doctorant concerné est contacté directement par les services RH pour signature de l'avenant. A. Micheli s'étonne qu'une doctorante de 3ème année n'ait pu obtenir aucune réponse auprès du service RH d'UPSaclay. V. Terras indique qu'elle va se renseigner. S. Mangenot souligne n'avoir eu aucun retour de SU à l'Institut Curie, notamment concernant un CD de l'ED. M. Chamarro propose d'appuyer la demande auprès de SU.
P. Foury demande si le CNRS a communiqué ses arbitrages. J.F. Allemand répond qu'aucune communication n'a été faite, du moins au LPENS, et rappelle au passage que les procédures de dépôt de demande de prolongation du CNRS ont été modifiées à plusieurs reprises.
Le Conseil déplore que les décisions relatives à la prolongation des CDs ne soient pas portées à la connaissance des laboratoires et des ED pourtant associés au processus de validation des demandes.
P. Lafarge demande au Conseil d'examiner 7 demandes de prolongation, comme l'exige la procédure d'UP, pour toute demande supérieure à 4 mois. Les demandes concernent des doctorants de 1ère et 2ème année, au moment du premier confinement. Elles seront étudiées par le Conseil dans les plus brefs délais.
T. Fouchet indique qu'à SU les demandes de prolongation des 1ère et 2ème année sont suspendues à la décision du MESRI de financer celles de 3ème année. C'est également le cas à UP et UPSaclay. *A contrario*, PSL a déjà financé des prolongations de 1ère et 2ème année. V. Terras fait part de son inquiétude si UPSaclay ne reçoit pas du MESRI une compensation pour avoir pris en charge financièrement les prolongations de 3ème année. La question d'accorder des prolongations supplémentaires suite au deuxième confinement est également abordée. Selon A. Micheli, Sylvie Pommier du Collège doctoral d'UPSaclay, aurait déjà indiqué que cela n'était pas envisagé.

Une discussion s'engage ensuite autour des répercussions psychologiques des deux confinements successifs sur les doctorants. J.F. Allemand explique que le deuxième

confinement a grandement érodé la motivation des expérimentateurs, renforçant l'impression d'une crise sans fin. Au SPEC, P. Roche relate que le premier confinement a eu pour effet des dépressions et des décrochages. Il a ainsi exigé en octobre que les doctorants et post-doctorants fassent partie du personnel prioritaire autorisé à se rendre au laboratoire. Du côté d'UP, le premier confinement a été ressenti plus durement par les expérimentateurs puisque les manipulations ont pâti de l'interruption des collaborations avec les fournisseurs et laboratoires internationaux. A UPSaclay, bien que les laboratoires soient restés ouverts à tous, les doctorants de 3ème année ont fait remonter aux laboratoires une grande souffrance. Au LKB, A. Heidmann explique qu'une cohésion de groupe a pu être maintenue au mois de mars, grâce à la mise en place d'outils collaboratifs. En revanche, au second confinement, une fracture s'est opérée entre les expérimentateurs présents la moitié du temps au laboratoire et les théoriciens confinés à domicile.
Globalement, il est observé une disparité dans les restrictions d'accès et les PCA (Plan de Continuité d'Activité) entre les laboratoires et les établissements. Ainsi, à l'ESPCI, A. Tourin indique que l'accès au PMMH, installé à SU, a été soumis à des règles plus restrictives que les autres laboratoires.
Du côté des représentants des doctorants, A. Micheli souligne la difficulté à communiquer avec les doctorants et annonce avoir mis en place un groupe de parole. Les premiers échanges ont permis de faire ressortir une grande détresse psychologique parmi les étudiants internationaux, en proie à un vif sentiment d'isolement. T. Bardon-Brun rejoint J.F. Allemand sur le constat que les doctorants ont été plus touchés psychologiquement par le second confinement, en raison des contraintes d'accès durcies à SU mais aussi de la suspension des moments de convivialité. La représentante des doctorants SU ajoute que ceux intéressés par un post-doctorat à l'étranger lui ont confié leur crainte de devoir renoncer à leur projet.
P. Foury indique que le LPS-Orsay a prévu d'organiser l'an prochain un évènement festif en l'honneur des doctorants de 3ème année qui ont dû soutenir dans des conditions défavorables.
P. Roche se réjouit d'avoir organisé un évènement « hybride », permettant de réunir en simultané tous les membres de son laboratoire, à la fois physiquement et virtuellement via Zoom.
P. Roche conclue la discussion en saluant le travail accompli par l'ED PIF durant cette crise et remercie la Direction de l'aide apportée pour dématérialiser les soutenances de thèse.
F. Chevy remercie à son tour les laboratoires pour leur implication dans la gestion des demandes de prolongation des CDs ainsi que des PCA.

- **Questions diverses : réduction du nombre d'heures de formation requis en raison de l'annulation de formations lors du confinement, possibilité de suivre des cours de M2 en distanciel**

A. Micheli présente les résultats d'un sondage effectué parmi les doctorants de la promotion 2019 d'UPSaclay :

- 76 % des doctorants ayant répondu au sondage ont eu des cours annulés, dont 43 heures de cours annulées en moyenne ;
- Sur les heures de cours qui ont été annulées et remplacées, 35 heures de cours n'ont pas été remplacées ;

- 24 heures de cours scientifiques ont été annulés, 1 heure seulement de cours scientifique a été remplacée.

Les doctorants demandent à ce que sur les 90 heures de formation obligatoires, 25 heures soient neutralisées cette année. F. Chevy répond que les règles de l'ED seront appliquées avec souplesse, en fonction de la situation de chacun, car tous les doctorants n'ont pas été impactés de la même façon par la crise sanitaire.

T. Bardon-Brun demande quels sont les justificatifs à fournir pour valider les cours du Collège de France et les cours de M2 qui se déroulent à distance. Pour le Collège de France, il faut au préalable s'inscrire sur le site de l'ED afin d'obtenir une fiche nominative. Les cours du Collège de France ne sont pas retransmis en direct mais mis en ligne sur le site internet, dans les jours qui suivent l'enregistrement à huit clos. Une fois que le doctorant a visionné l'intégralité du cours en ligne, il lui faut ensuite envoyer un mail à ifd-cdf@college-de-france.fr afin de recueillir la signature du professeur.

Pour les cours de M2, la procédure reste inchangée. Les doctorants doivent faire signer une attestation de présence à l'enseignant à la fin de la dernière séance. Il est vivement recommandé de s'inscrire auprès de l'enseignant, en mettant en copie du mail la gestionnaire des Master ICFP, Médina Mahrez (medina.mahrez@phys.ens.fr).

T. Bardon-Brun signale que les comptes-rendus des précédents Conseils n'ont pas été mis en ligne. F. Chevy indique qu'ils seront ajoutés incessamment sous peu.

A. Micheli demande si UP a procédé à l'élection du représentant des doctorants. P. Lafarge répond qu'une consultation des doctorants est en cours et que l'élection ne saurait tarder.

Le prochain Conseil aura lieu le 15 mars à 14h.